

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2022. AUTORISATION

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
Mme Berbis à Mme Canouet
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022
Rendue exécutoire le : 11 février 2022
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2022. AUTORISATION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

Le secteur associatif est riche de ses bénévoles, de ses dirigeants et de ses salariés. Il s'adapte en permanence aux nombreuses situations, à plus forte raison depuis le début de la crise sanitaire. La mobilisation de tous les acteurs associatifs contribue à favoriser la cohésion sociale de la commune. En ce sens, elle reste essentielle.

Pour autant, ces derniers restent en fragilité et la municipalité endosse pleinement ses responsabilités en soutenant les associations à plusieurs niveaux :

- à travers, les moyens mis à disposition en salles et matériel tout au long de l'année. Après la réhabilitation de la salle de spectacle G. Brassens, le nouveau centre Pierre Mendès France accueillera à la rentrée la maison des associations et de la citoyenneté avec de nombreuses salles d'activités et de nouveaux services. Dans ce même registre, le bâtiment Louise Michel fera l'objet de travaux d'amélioration et de confort à partir du dernier trimestre 2022 pour une livraison à la rentrée 2023.

- à l'écoute de ses partenaires, la Municipalité co-écrit les missions et les objectifs du Conseil Local de la Vie Associative (CLVA) depuis son lancement le 18 novembre 2021. 25 bénévoles se sont engagés dans cette instance d'échanges et de concertation.

- avec pour la première fois un engagement financier renforcé sur plusieurs années auprès des associations percevant plus de 23 000 € de subventions.

- avec la consolidation du budget des subventions lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2021, à savoir 1 172 034 € en fonctionnement et 20 910 € en investissement.

La qualité des projets, l'intérêt local et général représentent le fil conducteur pour l'instruction des dossiers. D'autres éléments ont contribué à l'analyse des dossiers :

- les demandes pas ou peu renseignées : sans projet particulier, absence de compte de résultat de l'année écoulée (anticipé), diminution des activités en 2021,
- les fonds associatifs (niveaux de réserves) et l'excédent constaté en fin d'exercice 2021,
- les subventions socles, correspondant au besoin de fonctionnement des associations,
- la valorisation des projets associatifs, répondant aux axes prioritaires de la Municipalité, à savoir : la transition écologique, la lutte contre les discriminations, la participation citoyenne, les actions de solidarité.

Cet examen des dossiers a permis de répondre aux demandes des associations tout en respectant l'enveloppe votée et en tenant compte de l'augmentation des demandes pour 2022 et les prochaines années.

La répartition des montants de subventions proposées est la suivante :

- aide au fonctionnement : 86 dossiers (1 008 065,50€)
- projets d'associations : 36 dossiers (80 210,00€)
- projets participant à des actions initiées par la Ville (CAP 33, Carnaval, sport santé) : 9 dossiers (7 710,00€)
- projets s'inscrivant dans les axes prioritaires : 14 dossiers pour 11 associations (24 953,00€)
- demandes d'investissement : 9 demandes (31 290,00€)

Il vous est proposé de subventionner 98 associations selon la répartition suivante :

- socle de fonctionnement de l'association,
- projet(s) d'action,
- projets d'actions s'inscrivant dans les axes prioritaires,
- d'investissement(s) spécifique(s).

Pour les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €, conformément à la réglementation, des conventions spécifiques ont été établies avec la commune et votées pour la plupart par délibération DG21_172 lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2021.

Ces dépenses seront imputées sur le compte 6574 du budget principal pour ce qui concerne les subventions de fonctionnement.

La Ville soutient également les associations qui souhaitent investir sur du matériel spécifique par l'octroi de subventions d'équipement.

Ces subventions seront imputées sur le compte 20421 du budget principal.

L'instruction budgétaire et comptable des communes M14 rend obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement. Il est donc proposé de les amortir sur trois ans.

La Ville versera une subvention d'équipement aux associations suivantes :

- ASCO : 1 300 € dont 300 € pour l'installation d'une hotte aspirante et 1 000 € pour des luminaires installés dans le « café d'abord »
- ASSM : 10 960 € dont 1 500 € pour l'achat d'un hangar à haies pour la section Athlétisme, 500 € et 230 € pour l'acquisition de casques pour la section de Taekwondo, 230 € pour l'achat de matériel de la nouvelle discipline de Taekwondokido, 8 000 € pour l'achat d'un praticable pour la section Gymnastique sportive et 500 € pour l'achat de mannequin pour la section Judo
- Bowling Club des Jalles : 980 € pour l'acquisition d'une rampe et de boules pour les publics en situation de handicap
- Confluences : 4 100 € dont 2 800 € pour l'acquisition et l'installation d'un portail, et 1 300 € pour l'achat de mobilier extérieur et de signalétique
- Entente Athlétique Saint-Médardaise EASM : 10 000 € pour l'acquisition de matériel handisport dans le cadre d'un programme pluriannuel en vue des Jeux Paralympiques 2024
- FCSMJ : 2 500 € pour l'achat et l'installation d'un conteneur à la plaine des Biges
- GIVB : 1 100 € de matériel pour la création de leur nouveau spectacle
- Les jardiniers de Saint-Médard : 350 € pour l'achat d'un ordinateur

Les subventions d'équipement seront versées aux associations à réception de leurs factures d'achat.

Il sera inscrit au budget supplémentaire de la Ville, en juin 2022, 10 380 € de crédits complémentaires pour les subventions d'investissement aux associations.

Il est précisé que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Mélanie Laplace	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
Antoine Augé Bruno Cristofoli	Saint-Médard Rugby Club
Karine Guérin Bruno Cristofoli	ASCO
Françoise Fize Karine Guérin	Confluences
Karine Guérin Pascal Tartary	ESTRAN
Cécile Poublan Bernard Cases	Association du Personnel Municipal
Pascale Bru Karine Guérin	Gestes et Expression

Ben Apoux	Club d'entreprises des portes du Médoc
Alma Courrèges Françoise Fize Caroline Berbis Stephen Apoux Patrice Claverie	Mission locale Technowest
Pascale Bru	ACPG (Association des Cinémas de Proximité des la Gironde)
Karine Guérin Cécile Marenzoni François Grémy	Comité de jumelage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe comme suit le montant de subvention à attribuer à chacune des associations figurant dans les tableaux en annexe.

Impute la dépense correspondante à l'article 20421 du budget principal pour l'exercice en cours pour ce qui concerne les subventions d'équipement.

Décide d'amortir les subventions d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804421 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement des subventions d'équipement commencera sur l'exercice 2023 et finira sur l'exercice 2025.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 9 février 2022
pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat

Subventions aux associations d'un montant supérieur à 23 000 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE				SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2022	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022		SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2022
	PERSONNEL	LOCALS FONCTIONNELS	LOCALS PERMANENTS	MATERIEL		SOCLE FONCTIONNEMENT	PROJETS ACTIONS		
EDUCATION, FORMATION, INSERTION									
MISSION LOCALE TECHNOWEST			X	X		36 730,00 €		36 730,00 €	
TOTAL						36 730,00 €		36 730,00 €	
ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL									
ADSI TECHNOWEST						40 488,50 €		40 488,50 €	
BORDEAUX TECHNOWEST			X			32 000,00 €	15 000,00 €	47 000,00 €	
TOTAL						72 488,50 €	15 000,00 €	87 488,50 €	
CULTURE									
GESTES ET EXPRESSIONS		X	X		29 750,00 €	70 000,00 €		70 000,00 €	
ESTRAN		X	X	X	20 125,00 €	45 000,00 €	9 000,00 €	54 000,00 €	
TOTAL					49 875,00 €	115 000,00 €	9 000,00 €	124 000,00 €	
LOISIRS ET VIE SOCIALE									
ASCO	X	X	X	X	45 150,00 €	110 200,00 €	2 000,00 €	112 200,00 €	1 300,00 €
CONFLUENCES	X	X	X	X	75 355,00 €	205 000,00 €	150,00 €	211 450,00 €	4 100,00 €
APM ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL	X	X	X	X	22 862,00 €	64 460,00 €	1 060,00 €	65 200,00 €	
TOTAL					143 367,00 €	379 660,00 €	3 210,00 €	389 170,00 €	5 400,00 €
SPORT									
ASSM – ASSOCIATION SPORTIVE DE ST MEDARD EN JALLES		X	X	X	31 167,50 €	85 000,00 €	2 105,00 €	87 775,00 €	10 960,00 €
ENTENTE ATHLETIQUE ST MEDARD HALTEROPHILIE			X	X		13 000,00 €	2 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
SAINT MEDARD RUGBY CLUB		X	X	X	28 000,00 €	80 000,00 €	180,00 €	80 180,00 €	
FOOTBALL CLUB DE ST MEDARD		X	X	X	18 900,00 €	54 000,00 €		54 000,00 €	2 500,00 €
SAINT MEDARD BASKET CLUB		X	X	X	15 750,00 €	41 500,00 €	1 830,00 €	43 300,00 €	
TOTAL					93 817,50 €	273 500,00 €	6 115,00 €	280 285,00 €	23 460,00 €
TOTAL GENERAL					287 059,50 €	877 378,50 €	6 970,00 €	917 673,50 €	28 860,00 €

Subventions aux associations d'un montant inférieur à 23 000 € :

NOM DE L'ASSOCIATION	MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA VILLE			SUBVENTION DEJA VERSEE EN 2022	REPARTITION SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022			SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2022
	PERSONNEL	LOCAUX PONCTUELS	LOCAUX PERMANENTS		MATERIEL	ACOMPTE	SOUS-FONCTIONNEMENT		
EDUCATION, FORMATION, INSERTION									
AJR (aide aux jeunes en recherche d'emploi)		X	X			600,00 €	600,00 €		1 200,00 €
COLLEGE F.MAURIAC FOYER						200,00 €	200,00 €		200,00 €
INSUP FORMATION/APP						2 000,00 €	1 000,00 €		3 000,00 €
PARENTS D'ELEVES DU LYCEE JEHAN DUPERIER							300,00 €		300,00 €
PREVENTION ROUTIERE						200,00 €			200,00 €
SAPEURS POMPIERS CADETS						200,00 €			200,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE HASTIGNAN						500,00 €			500,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE GAJAC						1 240,00 €			1 240,00 €
COOPERATIVE ELEMENTAIRE CARRIE						1 700,00 €			1 700,00 €
TOTAL						6 640,00 €	1 900,00 €		8 540,00 €
ACTION SOCIALE, SANTE									
ADSB ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE		X				200,00 €			200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE		X				500,00 €			500,00 €
GIHP							250,00 €		250,00 €
LES BLOUSES ROSES						200,00 €			200,00 €
LES CLOWNS STETHOSCOPIES						300,00 €			300,00 €
OAREIL		X				160,00 €			160,00 €
OASIS						15 000,00 €		5 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL						16 360,00 €	250,00 €	5 000,00 €	21 610,00 €
DEFENSE DES DROITS ET CAUSES									
CIDFF (Centre Information Droits des Femmes)								3 453,00 €	3 453,00 €
COMITE D'ENTENTE D'ASSOCIATION D'ANCIENS COMBATTANTS			X			700,00 €	800,00 €		1 500,00 €
ECOLE DU CHAT LIBRE DE BORDEAUX						500,00 €			500,00 €
FNACA (Fsdération Nationale des Anciens Combattants en Algérie)		X	X			700,00 €	500,00 €		1 200,00 €
LOTISSEMENT LE MOULIN DE CAUPIAN		X				400,00 €			400,00 €
LOTISSEMENT LE PRE DE GAJAC		X				400,00 €			400,00 €
PRADO 33 (service d'aide à la personne)		X				3 500,00 €			3 500,00 €
VELO CITE						900,00 €			900,00 €
TOTAL						7 100,00 €	1 300,00 €	3 453,00 €	11 853,00 €
ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL									
ADIE							11 440,00 €	2 500,00 €	13 940,00 €
CLUB D'ENTREPRISES							1 000,00 €		1 000,00 €
COOP ALPHA ET COOP&BAT		X				1 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €
LA RONDE DES QUARTIERS							3 000,00 €		3 000,00 €
TRANSTECH							250,00 €	2 500,00 €	2 750,00 €
TOTAL						1 000,00 €	16 690,00 €	5 000,00 €	22 690,00 €
CULTURE									
ACCORDS ET A CORDES							1 500,00 €		1 500,00 €
ADRIA		X					10 000,00 €		10 000,00 €

AGENCE DE MEDIATION DES PAYS DU SAHEL						1 000,00 €	4 000,00 €			5 000,00 €
AU FIL DE L'ACTE		X		X		400,00 €	1 000,00 €			1 400,00 €
BEL'ETOILE		X		X		500,00 €	900,00 €			1 400,00 €
CANTEJALLES		X		X		600,00 €	400,00 €			1 000,00 €
CHORESYLVAINE		X		X		500,00 €	500,00 €			1 000,00 €
CINEMA DE PROXIMITE (ACPG)						4 487,00 €				4 487,00 €
CLUB PHOTO REFLEX							200,00 €			200,00 €
COMITE DE JUMELAGE		X		X		150,00 €	3 000,00 €			3 150,00 €
COMPAGNIE A COUCHER DEHORS		X		X		3 000,00 €				3 000,00 €
GIVB (GROUPE D'INTERVENTION VOCAL BASIC)		X		X		2 000,00 €		1 180,00 €		4 180,00 €
LA CLE DES CHANTS		X		X		600,00 €	200,00 €			2 000,00 €
MATIERE COULEUR		X		X		150,00 €				800,00 €
PATRIMOINE SAINT MEDARD		X		X		500,00 €	1 500,00 €			150,00 €
PHOTO CLUB DECLIC-JALLES		X		X		150,00 €				2 000,00 €
TOTAL						14 037,00 €	23 200,00 €		1 180,00 €	38 417,00 €
ACTION CARITATIVE ET HUMANITAIRE										
RESTAURANTS DU COEUR						1 500,00 €				1 500,00 €
SARMENTS SOLIDAIRES		X		X		500,00 €				500,00 €
SECOURS CATHOLIQUE		X		X		500,00 €				500,00 €
SECOURS POPULAIRE		X		X		800,00 €		1 600,00 €		2 400,00 €
TOTAL						3 300,00 €		1 600,00 €		4 900,00 €
LOISIRS ET VIE SOCIALE										
AMICALE DU QUARTIER DU BOURDIEU							200,00 €			200,00 €
AMITIES SAINT MEDARSAISES		X		X		5 000,00 €	2 000,00 €			7 000,00 €
BONSAI CLUB GIRONDIN		X				200,00 €				200,00 €
AVEC'L				X		900,00 €				900,00 €
DYNAMIC'S SENIORS		X		X		5 000,00 €	2 000,00 €			7 000,00 €
FET EN JALLES		X		X			4 000,00 €			4 000,00 €
JARDINIERS DE FRANCE		X		X		400,00 €		250,00 €		650,00 €
LOISIRS CREATIFS DES JALLES		X				500,00 €	200,00 €			700,00 €
LOTISSEMENT VILLAGEXPO				X		300,00 €				300,00 €
REVEIL GAJACAIS		X		X		500,00 €	800,00 €			1 300,00 €
TOTAL						12 800,00 €	9 200,00 €		250,00 €	350,00 €
SPORT										
ACCA - ASSO. COMMUNALE DE CHASSE AGREEE		X		X		1 500,00 €				1 500,00 €
ASSOCIATION DE PECHE - LES MOULINS DE ST MEDARD		X		X		600,00 €				600,00 €
BADMINTON CLUB		X		X		1 000,00 €		1 000,00 €		2 000,00 €
BORDEAUX BOMBERS						800,00 €				800,00 €
BOWLING CLUB DES JALLES		X		X		600,00 €	830,00 €			1 430,00 €
CLUB DE LOISIRS LEO LAGRANGE PETANQUE		X		X		100,00 €				100,00 €
COCHS						1 500,00 €				1 500,00 €
COLLEGE F.MAURIAC SPORT		X		X		400,00 €				400,00 €
CORPS A COEUR		X		X		2 000,00 €	405,00 €			2 405,00 €
ENTENTE CYCLISTE MEDOC ATLANTIQUE						500,00 €				500,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST MEDARD		X		X		400,00 €				400,00 €

HOCKEY CLUB DES JALLES										500,00 €										500,00 €	
JUDO CLUB SAINT MEDARD										2 500,00 €											2 500,00 €
LA BALLE AU PIED – LES COPAINS D'ABORD										3 000,00 €										500,00 €	3 500,00 €
LA DIAGONALE DES REVES																					300,00 €
LE HAILLAN ST MEDARD TENNIS DE TABLE										1 500,00 €											1 500,00 €
MAGUDAS SPORT										200,00 €											200,00 €
ROLLER BUG										20 000,00 €											20 340,00 €
SAINT MEDARD AEROMODEL CLUB										250,00 €											250,00 €
SAINT MEDARD ARCHERS DES JALLES										13 000,00 €											13 080,00 €
SAINT MEDARD HANDBALL CLUB										17 500,00 €											17 500,00 €
SUD MEDOC ORIENTATION GIRONDE										400,00 €											500,00 €
TEAM ST MEDARD										200,00 €											200,00 €
TENNIS CLUB HASTIGNAN										700,00 €											700,00 €
USEP HASTIGNAN										300,00 €											300,00 €
TOTAL										69 450,00 €										73 005,00 €	980,00 €
TOTAL GENERAL										130 687,00 €										203 265,00 €	2 430,00 €



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_002
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2022. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_002-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_002-DE-1-1_0.xml	text/xml	939
Nom original :		
DG22_002.pdf	application/pdf	2661079
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_002-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2661079

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 09h52min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 09h52min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 09h52min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 09h52min42s	Reçu par le MI le 2022-02-11